

Initiative populaire « pour la souveraineté alimentaire » : NON à de dangereuses expérimentations d'économie planifiée

La Fédération des industries alimentaires suisses (fial) rejette l'Initiative « pour la souveraineté alimentaire » pour les motifs suivants :

L'initiative est extrême et relève de l'économie planifiée

L'initiative requiert de l'État une ingérence exagérée dans le marché. Ainsi, le volume des importations devrait-il être régulé par l'État et une interdiction d'importation de produits agricoles et de denrées alimentaires promulguée. Un interventionnisme relevant de l'économie planifiée d'une telle ampleur sur le marché serait sans précédent en Suisse. Cela irait également à l'encontre de la nouvelle base constitutionnelle agricole. Cette dernière n'a été adoptée par le peuple il n'y a qu'un an sous la forme du contre-projet à l'Initiative « pour la sécurité alimentaire ».

L'initiative est inutile

Les objectifs tels que la production d'aliments sains et la promotion d'une agriculture répondant aux attentes sociales et écologiques de la population sont déjà poursuivis par la politique agricole existante. L'objectif de « préservation des terres cultivables » est garanti par la nouvelle base constitutionnelle adoptée par le peuple l'année dernière.

L'initiative est dangereuse

L'initiative néglige toute orientation vers le marché pour se concentrer sur la cimentation de structures non compétitives. Cela affaiblirait la compétitivité des agriculteurs suisses et de l'industrie alimentaire suisse. Cette dernière a besoin d'une production durable et innovante pour être en mesure de contribuer à l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires de haute qualité.

L'initiative serait difficile à mettre en œuvre

Les conditions topographiques et climatiques de la Suisse ne permettent pas d'assurer, comme le requiert l'initiative, l'approvisionnement par des denrées alimentaires et des aliments pour animaux majoritairement d'origine indigène. De plus, une interdiction d'importation de produits alimentaires et agricoles en cas de non-respect des normes et standards suisses serait difficile à mettre en œuvre juridiquement et contraire au droit commercial international.